

Que fait l'Arcep pour les territoires ?

Des infrastructures numériques de qualité partout, pour tous et pour longtemps : c'est la nouvelle ambition stratégique Arcep 2030, présentée en janvier 2025 par la présidente de l'Arcep. Elle doit permettre de favoriser l'attractivité, la compétitivité et la cohésion des territoires.

Acteurs de premier plan dans l'aménagement numérique, les collectivités territoriales se sont très tôt emparées de ces enjeux et occupent une place essentielle pour l'amélioration de la couverture en très haut débit fixe comme mobile.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique leur a confié, en 2004, la compétence d'établir et d'exploiter des réseaux de communication électronique ; le Plan France Très Haut Débit a par la suite consacré leur rôle moteur pour le déploiement du très haut débit fixe. Elles sont par ailleurs étroitement associées au *New Deal* mobile à travers le dispositif de couverture ciblée, qui leur permet d'identifier directement les zones dont la couverture mobile est à améliorer, ainsi que le dispositif d'extension 4G fixe.

L'Arcep soutient cette dynamique et développe une régulation visant à accompagner les acteurs locaux vers l'atteinte de

leurs objectifs en matière d'aménagement numérique, afin d'apporter à la population les bénéfices économiques et sociaux liés au déploiement des réseaux de communications électroniques.

C'est en ce sens que l'Autorité s'attache à construire la régulation en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, autrement dit opérateurs, mais aussi représentants des collectivités territoriales. Son action est ainsi fondée sur des échanges quotidiens avec les acteurs locaux, l'organisation d'ateliers techniques selon les besoins identifiés (qualité des réseaux en fibre optique, fermeture du réseau cuivre, etc.), une participation active à des instances de concertation nationales et locales, ainsi que sur des déplacements de terrain.

Cette approche permet aux différents acteurs impliqués d'anticiper les exigences de la régulation dans la conduite de leurs projets. Elle permet par ailleurs à l'Arcep de prendre en considération dans ses travaux les préoccupations et spécificités des collectivités. Pour ce faire, elle dispose d'une équipe dédiée : l'unité « territoires connectés ». À un territoire donné est associé un interlocuteur au sein de l'Arcep, sur la durée.



Visite d'une fromagerie raccordée à la fibre optique à Saint-Hilaire-de-Briouze (Orne).



RENCONTRER

Déplacements de la présidente de l'Arcep et des membres du collège dans les territoires

Réunions en région et visites de terrain avec des services de l'Arcep

Congrès d'associations de collectivités



DIALOGUER

Ateliers et événements dédiés aux territoires

Ateliers thématiques à destination des collectivités

Réunions bilatérales



PARTICIPER

Commissions régionales de stratégie numérique et comités départementaux

Commissions numériques d'associations de collectivités

Comités de concertation du Plan France Très Haut Débit, comités des réseaux fixes et comités d'expert

Comité de suivi et comité de concertation France Mobile



PUBLIER

SDTAN (Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique)

Consultations publiques dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

Arcep territoires connectés

Une unité dédiée, des équipes techniques mobilisées



INTÉGRER

Consultation des comités en amont des travaux

Prise en compte des problématiques des territoires dans les travaux de l'Arcep



INFORMER

Page « Collectivités » sur le site de l'Arcep

Rapport annuel « Territoires connectés »

Mise à disposition de FAQ (5G, fermeture du cuivre, fermeture des réseaux 2G et 3G)

Outils de suivi navigables : « Mon réseau mobile », « Ma connexion internet », état des réseaux mobiles, relevé géographique

Outils spécialement taillés pour les collectivités : infographies régionales et départementales sur l'éligibilité au très haut débit, cartes de couverture mobile départementales, etc.



ACCOMPAGNER

Prise de contact et échanges réguliers avec les acteurs de l'aménagement numérique au quotidien (porteurs de projet de RIP, équipes-projets locales, conseils régionaux et départementaux, préfetures, métropoles, etc.)

Échanges avec les collectivités sur les aspects réglementaires tout au long de la vie de leurs projets d'aménagement numérique

Réponse aux sollicitations par courrier et e-mail